

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
durent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules between Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, and Paris. Columns include 'Départ', 'Arrivée', and times for various routes.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 1 juillet 1873.

La proposition Dufaure pour la mise à l'ordre du jour des bureaux des projets constitutionnels est encore aujourd'hui la grosse préoccupation des cercles parlementaires.

Au reste, M. Dufaure semblait encore dimanche, n'avoir pas, à cet égard, de résolution définitivement arrêtée, et il a dû se concerter hier à ce sujet avec M. Thiers.

Le bureau de la réunion des Réservoirs tient conseil en ce moment pour délibérer sur l'attitude à prendre vis-à-vis de la proposition Dufaure.

Il paraît certain que le gouvernement restera complètement en dehors du débat, laissant à l'Assemblée toute liberté de prendre la décision qui lui paraîtra convenable.

Lord Lyon présentera demain ses lettres de créance. Le Président de la République est parti aujourd'hui pour Vincennes où il va assister, avec le ministre de la guerre, à des expériences d'artillerie.

Le rapport du général Charretton sur la loi de réorganisation de l'armée n'étant pas encore prêt, il y a lieu de craindre que la discussion de cette loi ne puisse pas venir avant les vacances.

On assure, par contre, que le rapport de M. de Chabrol sur l'électorat municipal sera lu vendredi à la commission de décentralisation et qu'il pourra être déposé à l'Assemblée lundi.

L'Assemblée ne tiendra pas séance le jeudi 10 juillet, jour de la grande revue, mais, il n'est pas question pour le moment d'une prorogation plus longue.

Le Shah de Perse arrivera le 3 à Cherbourg et couchera à bord. Il sera le lendemain soir à Paris. La nouvelle donnée par quelques journaux, que le ministre des affaires étrangères persan aurait précédé ici son souverain pour négocier un traité de commerce entre la France et la Perse est dénuée de fondement.

M. Magne, complètement rétabli, assistait hier à la séance de l'Assemblée.

Trois noms sont mis en avant pour le poste de directeur général des postes : ce sont ceux de MM. de Lavenay, Pascal et Dufraayer. C'est le premier qui aurait, dit-on, le plus de chances.

L'acquiescement des émetteurs de Rivesaltes par le jury des Pyrénées-Orientales a produit ici la plus

mauvaise impression et fournira un argument de plus à ceux qui veulent enlever au jury le jugement des procès politiques.

M. Marcel Barthe a ajourné jusqu'à plus ample informé son projet d'interpeller le gouvernement sur la tolérance attribuée aux autorités françaises de la frontière des Pyrénées à l'égard des carlistes.

La France et l'Empire Allemand.

Sous ce titre, la plus importante revue catholique de l'Allemagne, les Feuilles historiques et politiques de Munich, dont le ton est, en général, très peu favorable à la France, vient de publier un long article, qui a fait une certaine sensation et a été beaucoup commenté à Berlin.

Nous en traduisons l'extrait suivant :

« Dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, nous sommes sur le point de voir la lutte de races dégénérer encore en guerre de religion. Il est même permis de croire que cette éventualité sera la conséquence nécessaire des prémisses données, et qu'il faut encore cela pour combler la mesure des crimes de la société moderne. L'ancienne théorie de la « grande Allemagne (sous l'hégémonie autrichienne) est aujourd'hui confirmée d'une manière éclatante. Nous n'en serions jamais arrivés à cette situation monstrueusement anormale, si la victoire des principes de la « petite Allemagne » n'avait pas détruit l'équilibre religieux en Allemagne, en même temps que l'équilibre politique en Europe. L'alliance italienne n'est qu'un nom différent pour caractériser ce fait funeste. De cette alliance sont découlées les nouvelles lois religieuses, et il peut en sortir des choses encore plus funestes, si le nouveau gouvernement français ne se laisse pas interdire absolument par la politique éminemment religieuse de Berlin toute action dans les questions religieuses en politique. (Ceci est une allusion à un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, publié le 26 mai, et mettant le gouvernement français en garde contre toute velléité de faire de la politique religieuse.)

Il est vrai qu'on répète sans cesse : le catholicisme est le nerf vital des peuples latins, comme le protestantisme est celui des peuples germaniques; mais alors il faut que ce nerf vital soit coupé en deux, si l'on veut que l'empire allemand vive en paix. Tous les rapports internationaux se sont tellement faussés et renversés, qu'à Berlin on a été très désagréablement ému des événements du 24 mai, parce que, à côté des « tendances cléricales », il y a le fait que ces événements sont un grand pas fait vers une restauration monarchique en France.

On assiste là à un étrange et étonnant spectacle, le spectacle d'une monarchie légitime, qui travaille à supprimer la monarchie en France et en Espagne; et, pour preuve évidente que la récente transformation de l'Europe demande et a déjà coûté le sacrifice du principe monarchique, on a vu les organes des nationaux libéraux, de Berlin jusqu'à Vienne, prendre avec chaleur fait et cause pour la République, et même pour la république de Gambetta, contre celle de M. Thiers, qui se disait « conservatrice. » Or, dans la situation anormale de l'Europe, il est tout naturel qu'à Berlin on croie avoir un intérêt vital à combattre une restauration monarchique en France par la simple raison qu'un roi de France aurait chance d'obtenir les alliances nécessaires, ce que M. Thiers, sur son fauteuil présidentiel, toujours chancelant, ne pouvait absolument

pas se promettre. Sous ce rapport, le « vieux Thiers » était un personnage précieux, méritant bien toute la confiance que la Prusse mettait en lui. Il se peut qu'en secret il ait beaucoup pensé à la revanche et y ait travaillé avec plus d'ardeur que ne le fera Mac-Mahon. Mais M. Thiers ne pouvait pas avoir d'alliés; précieux, inestimable avantage pour la Prusse!

Sur un sol miné par dix révolutions, un homme d'honneur et un soldat a été mis à la tête d'un gouvernement parlementaire qui lutte ouvertement contre la révolution. C'est là déjà un assez bon résultat. Pour l'empire allemand, il y a là un danger, le danger résultant de l'impression que le centre de la révolution européenne a été transporté hors de France, et qu'il a été porté ailleurs pour faire place, à Paris, au centre de la réaction européenne, nous voulons dire de la réaction saine et nécessaire à la société.

Revue des Journaux

Assemblée nationale.

Les journaux de M. Thiers, d'accord avec les feuilles radicales, ne cessent de répéter que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon est condamné à l'inaction ou à continuer la politique de M. Thiers. Voilà bien l'infatuation et l'aveuglement de l'ex-président et de ses défenseurs!

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon condamné à l'inaction! Mais le gouvernement de M. Thiers, soi-disant réorganisateur, a tout laissé à réorganiser, à commencer par nos finances, dans lesquelles M. Magne, malgré sa longue expérience et toute son habileté, a beaucoup de peine à se reconnaître, ce qui retarde les travaux de la commission du budget.

Deux années bien précieuses, au lendemain de nos désastres, ont été perdues par le gouvernement de M. Thiers pour notre reconstitution sociale, administrative, judiciaire et même militaire, malgré tout ce qu'il se vante d'avoir fait pour l'armée. Il a rétabli la discipline, c'est là un service signalé que la justice doit reconnaître; mais il a entravé, par l'entêtement dans l'infirmité de ses idées personnelles, les travaux de la commission parlementaire et du conseil supérieur de l'armée. Il a joué, comme Napoléon III, à changer les uniformes, à fabriquer de nouveaux modèles de canons, mais pour n'arriver à aucun résultat sérieux.

Depuis que M. Thiers n'est plus au pouvoir et ne vient plus entraver les réformes par son intervention personnelle, le ministère de la guerre, la commission parlementaire, le conseil supérieur ont pu donner à la réorganisation de l'armée une impulsion plus active et plus efficace.

L'Assemblée va pouvoir enfin discuter la seconde partie du projet de réorganisation de l'armée, travail toujours retardé par les difficultés avec les idées systématiques de M. Thiers.

Il n'y a pas seulement à réparer les deux années perdues par l'ex-président, il faut détruire le mal qu'il a fait et dans les esprits et dans les services publics, en les livrant aux hommes du 4 septembre.

Ce travail réparateur est commencé; il faut qu'il soit achevé dans les conditions les plus complètes d'impartialité, en ne laissant dominer aucune influence exclusive, en choisissant, dans toutes les fractions de la majorité conservatrice, les hommes qui présentent des garanties de moralité et de capacité.

Cette tâche seule suffirait pour ne pas condamner à l'inaction le gouvernement du 24 mai; mais il a encore, pour accomplir sa mission, à réprimer énergiquement les conseils municipaux qui abusent de leur mandat pour servir la cause du radicalisme. Il y a, de plus, tout un ensemble de mesures législatives à proposer pour rétablir en France un ordre politique et social qui nous rende la stabilité, la prospérité, l'influence dignes de notre passé et de notre avenir... nous disons notre avenir, et peut-être prochain, car l'Europe n'aura jamais eu plus besoin de la France régénérée.

Union

Parti prêtre fut le mot d'ordre de la comédie libérale; cléricisme est le mot d'ordre de la comédie républicaine.

On nous dit : « La France n'est pas clérical, elle ne le sera jamais! » C'est comme si on disait : « La France est antichrétienne, elle le sera toujours. »

Et c'est bien ainsi que l'entendent les raisonnements conséquents de la politique athée.

Ils ne veulent pas de prêtre ni dans la vie, ni dans la mort; c'est comme s'ils ne voulaient pas de Dieu; car le prêtre, qu'est-il, sinon le témoin de Dieu? Ils tuent le prêtre ou ils le chassent, parce que l'idée de Dieu rendue présente par le prêtre leur est importune; et aussi ne savent-ils mieux exprimer la haine qu'ils portent à une politique sensée, qu'en disant qu'elle est cléricale. CLÉRICISME est le dernier terme de l'aversion et de l'horreur.

Ceci doit donner à penser au gouvernement d'honnêteté que nous avons conquis sur la Révolution.

On a supposé, non sans raison, que des ministres catholiques devaient être affectés douloureusement de la situation faite à l'Église, à Rome, au Saint-Père, par les usurpations et les déprédations de l'Italie, et cette seule pensée trouble singulièrement les partis révolutionnaires. Quelle alarme, si un gouvernement honnête et fort faisait mine de vouloir mettre fin à ces brigandages!

On sait bien que la situation complexe de l'Europe est peu propice à un mouvement de justice et de grandeur de cette sorte; mais la circonspection même d'un gouvernement conservateur suffit pour inquiéter la conscience révolutionnaire; de là, des bruits semés par les journaux accredités dans le mal pour faire croire à des velléités de menace, ou à des vues ultérieures, de nature à exciter la fureur des partis usurpateurs.

Le gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon ne se laissera pas troubler par des manèges qui veulent le frapper de cette suspicion terrible de cléricisme; et de même il ne saurait vouloir les ménager par des concessions qui seraient une faiblesse.

Pour nous, qui attendons beaucoup de sa droiture et de son courage, nous ne lui demandons pas des actes de politique, qui seraient des actes de trouble; nous lui demandons que

seule chose, des professions de doctrines, de justice et de droit qui impliquent le désaveu de la violence et du crime.

Cléricalisme! dira-t-on encore; soit! cléricalisme, si ce mot a pour tous un sens de fidélité aux lois sociales dont le christianisme est l'expression.

Et hors de ces lois qu'y a-t-il? Il y a la brutalité de la force, ce droit suprême de l'état barbare ou matérialiste.

La Prusse, la Suisse, l'Italie, et maintenant l'Espagne sont en état de guerre contre le cléricalisme; qu'en advient-il? Ici, la tyrannie, l'anarchie; partout la souffrance, l'instabilité, la suspension de toutes les affaires comme de toutes les lois. Qu'attendre autre chose d'un état politique, républicain ou empire, fédération ou royauté, d'où est bannie l'idée chrétienne, sous ce nom de cléricalisme, créé pour l'amusement des sots?

La guerre au cléricalisme à ce point de vue a quelque chose de lâche et de faux; elle ne se déclare pas telle qu'elle est.

Patrie.

Les ex-officieux surveillent activement les circulaires du nouveau gouvernement. Le Bien public remet en cause M. Beulé, ministre de l'intérieur :

Il y a une seconde circulaire de M. Beulé; c'est peut-être une autre qu'il faudrait dire; nous ignorons laquelle a la priorité; mais il y a une circulaire relative au personnel: « Ne vous préoccupez, dit-il, ni des questions d'humanité, ni des questions de personnes; frappez sans pitié, fût-ce votre père, fût-ce votre fils! »

Nous ignorons si M. Beulé a adressé aux préfets cette circulaire; s'il l'a fait, nous ne pouvons que l'en féliciter, sauf la forme du document, qui peut être plus ou moins heureuse, car le personnel a encore besoin de sévères épurations.

Mais M. le ministre de l'intérieur, s'il a écrit ce qu'on lui attribue, vaudra bien sans doute commencer par appliquer lui-même ce qu'il recommande à ses subordonnés. Or, les amis et les compères du Bien public peuplent encore les fonctions administratives. Il y a, nous le répétons, trente préfets et deux cents sous-préfets du 4 septembre qui, dans les départements, appuient les radicaux et font une guerre ouverte aux conservateurs, au gouvernement lui-même. On sait aussi que beaucoup de parquets sont infestés de radicaux, et M. le ministre de la justice ne peut l'ignorer.

Le Bien public commet donc une grande maladresse en reprochant à M. Beulé ses idées d'épuration trop sévère, puisqu'on a commis la faute de laisser en place presque tous les amis de la coterie thieriste et radicale; C'est là un oubli, une négligence à réparer.

Qu'il ait rédigé ou non la circulaire qu'on lui attribue, M. Beulé comprendra, nous l'espérons, qu'il ne peut pas différer plus longtemps cette épuration sérieuse sans compromettre très gravement les intérêts de la politique conservatrice.

Gazette de France.

On lit dans l'Union, à propos de M. Ranc :

« M. Ranc avait à sa façon une espèce de légende: on le croyait jacobin, et jacobin sérieux, ne reculant devant aucune des atrocités logiques de ses principes. Ce critique d'art et de théâtre, polioier si fin et si précis, écrivain sobre, âpre, mordant, s'était fait une figure à lui. Dans l'orgie du 4 septembre, il avait dédaigné les oripeaux, les écharpes, les grandes bottes, les innombrables galons; il avait été l'action silencieuse et quasi-modeste, la puissance occulte et ardente; les autres télégraphiaient des phrases, lui des ordres secs. On se répétait de lui des façons de maximes révolutionnaires qui, dans leur concision et implacable rigueur, faisaient penser aux grands ancêtres de la Convention, aux buveurs de sang lettrés de 93. Ses conspirations, ses évasions, tout cela composait un personnage assez tragique. »

Mais M. Ranc a parlé et signé: le masque tombe, reste l'homme; il est bien petit; il avouasse, il plaide, il subtilise, il fait l'innocent, le naïf, le philanthrope, le conciliateur. On le croyait terrible, le voilà ridicule. Quelle chute!

C'est encore une légende qui s'en va. Sic transit la légende Delescluze!... On sait que, selon toutes les probabilités, cet intègre républicain, ce pur des purs, a été tué par les insurgés tandis qu'il cherchait à s'échapper d'une barricade!...

Grand Dieu! que restera-t-il donc au parti radical, si toutes ses légendes s'en vont l'une après l'autre?...

Allons, allons, le public ne tardera pas à s'apercevoir que ce grand parti n'était, après tout, qu'une cohue de Pipe-en-Bois.

Pays.

Pendant que la cour d'assises des Pyrénées-Orientales acquittait les agresseurs de la gendarmerie à Rives-Altes, celle de la Manche condamnait le rédacteur du Granvillais à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende, pour insultes au vice-amiral Penhoat, préfet maritime à Cherbourg.

On voit qu'il en est du jury comme du suffrage universel; ce sont deux engins de gouvernement qui demandent à être dirigés avec tact et fermeté.

Les décisions de l'un et de l'autre varient suivant l'esprit avec lequel sont travaillées les populations, et d'après l'influence — bonne, comme dans la Manche, mauvaise, comme dans les Pyrénées — que les représentants de l'autorité exercent sur elles.

Pour faire suite à l'arrêt de la cour d'assises des Pyrénées, le Figaro annonce que M. Pousse, ancien maire de Blois au 4 septembre et bon républicain, vient d'être condamné à deux ans de prison pour banqueroute.

Français.

On sait quelle est la loi des partis révolutionnaires. Les plus avancés voient toujours se dresser derrière eux des hommes plus avancés encore qui les dépassent dans les enclaves de la popularité mauvaise, de l'appel aux passions haineuses, aux convoitises insouviées. Nous avons vu l'application fatale de cette loi sous la Terreur; nous la voyons aujourd'hui en Espagne plus saisissante et plus rapide encore. Les révolutionnaires, si puissants parfois pour détruire, sont, par un juste châtiement, impuissants à se défendre contre leur queue.

Ce serait donc une singulière erreur de croire qu'il n'y a plus rien au-delà des Barodet et des Ranc, et il peut ne pas être inutile de jeter parfois les yeux dans les coins sombres où s'agitent ceux qui comptent bien être nos maîtres un jour ou l'autre. Nous avons précisément sous les yeux les deux premiers numéros d'un journal français qui vient de paraître à Barcelone, intitulé: La Solidarité révolutionnaire, organe socialiste hebdomadaire, avec le sous-titre: Anarchie, Collectivisme, Matérialisme. « Placés en Espagne au centre du mouvement, disent les rédacteurs de ce journal, en relations avec tous les groupes révolutionnaires, nous avons résolu de faire pénétrer quand même des nouvelles de notre pays, de faire passer sous les yeux de nos frères la relation des efforts que l'on fait ici, afin qu'ils s'organisent, se préparent et que la révolution dont la Péninsule va être le théâtre s'étende en France à leur profit. »

Quant à leur programme, c'est, sous une forme plus brutale et plus franche, l'avènement de la nouvelle couche proclamée par M. Gambetta. La nouvelle couche c'est le monde des travailleurs; la vieille couche, c'est la bourgeoisie. Ce qui les réjouit en Espagne, c'est que « l'agonie de la civilisation bourgeoise y est plus avancée; Ici rien ne tient plus du monde bourgeois, tout s'écroule, armée, justice, finances, tandis que les forces révolutionnaires sont ici en plein développement. De l'aveu même de ces bons juges, on voit que les Castelar, le Pi y Margall, et autres amis espagnols de M. Gambetta ont bien travaillé. Aussi la Solidarité révolutionnaire s'écrit-elle pleine de confiance: « La bourgeoisie est un cadavre déjà en putréfaction; une forte secousse et ses membres disloqués se disperseront à tous les vents. »

Ce que ces hommes haïssent peut-être le plus, c'est le « parlementarisme », le « régime des lois », « faites par les élus de la nation. C'est l'idéal des bourgeois, disent-ils. « Eh bien! nous leur affirmons, nous, socialistes, qu'ils se sont trompés, que si nous obéissons à leurs lois, c'est que nous y sommes forcés; mais que du jour où, en épaulant un fusil, nous pourrions briser leurs entraves, nous n'y manquerons pas... Nous ne voulons plus de lois, pas plus de celles qui sortent de l'urne électorale que de celles que le roi octroyait jadis à ses peuples. Nous repoussons tous les gouvernements, qu'ils soient basés sur le droit divin ou qu'ils soient issus du droit parlementaire. »

Ils n'admettent comme lien social que des « contrats » passés entre des groupes ou des individus. C'est là ce qu'ils saluent en Espagne sous le nom de République fédérale et ce qu'ils nous font espérer en France.

INFORMATIONS

Trois enterrements civils ont eu lieu samedi matin à Lyon.

On sait que M. Ducros a remis en vigueur l'arrêté interdisant tout discours et toute manifestation et fixant le chiffre des personnes qui accompagnent le convoi à 300, à moins d'autorisation spéciale.

L'autorité, pensant avec raison que les libres-penseurs se montreraient en nombre, pour la braver, avait pris ses mesures.

Cours Charlemagne, 9, on enterrait un adepte de la libre-pensée, âgé de dix-huit mois!

Deux cent cinquante personnes seulement avaient osé prêter leur concours à cette funèbre plaisanterie.

La même mascarade se répétait à la même heure, rue Cuvier, 144, en présence du cadavre d'une petite fille de deux ans et demi!!!

Quarante frères et amis recrutés à tous les coins des rues faisaient la conduite au petit cadavre.

Là encore, calme plat.

Le troisième enfouissement a eu lieu rue Garibaldi, 197; c'était celui d'une célibataire de trente-six ans.

Ce cadavre était la pièce de résistance pour les frères et amis qui, en véritables chacals, étaient accourus en nombre imposant.

Mais ils avaient compté sans les agents. Ceux-ci, le cortège formé, ont compté jusqu'à 300, et, arrivés à ce nombre, ils ont sans pitié coupé la queue des libres-penseurs, qui se pressaient à la suite.

Un bon nombre d'entre eux, qui obéissaient à un mot d'ordre, et que cette corvée n'amusaient guère, sont partis sans demander leur reste; quelques-uns, cependant, ont cru devoir hasarder quelques observations, et ont voulu forcer la consigne; mais ils ont dû courber la tête devant l'attitude résolue des agents.

En prenant possession du gouvernement général de l'Algérie, M. le général Chanzy a adressé aux habitants de notre colonie africaine une proclamation. On remarque avec satisfaction que M. Chanzy s'est montré sobre de ces protestations politiques qui émaillent trop souvent sans raison les documents de cette nature.

On télégraphie d'Espagne que M. Pi y Margall, fatigué des plaisanteries que les Madridiens qui l'appellent, El rey Pi Pi! se permettent sur sa dictature, s'est décidé à s'adjoindre des ministres. Mais pour être redevenu roi constitutionnel, de roi absolu, rey neto, qu'il s'était fait, M. Pi ne s'est pas choisi des collaborateurs bien gênants. Ses ministres sont presque tous des inconnus, dont le génie ne lui portera pas ombrage, et dont le prestige ne ralliera pas beaucoup d'Espagnols à la République. Les télégrammes signaient en même temps une manifestation armée des intrançais et l'émoi très vif qu'elle fait naître à Madrid.

Une jolie coquille d'un journal radical du Midi:

« La révolution embrigande chaque jour de nouveaux travailleurs. »

Embrigande pour embrigade, comment trouvez-vous cela?

Il s'est constitué une Société dite: Des Otages, fondée par les otages qui ont échappé aux massacres de la Commune.

La première œuvre de la Société a été, la pose rue du Haxo d'une plaque en marbre noir sur laquelle ont été gravés les noms des malheureuses victimes fusillées dans les terrains vagues de la rue du Haxo. Voici l'inscription.

ICI

FURENT MASSACRÉS LE 26 MAI 1871

LES 51 OTAGES DE LA COMMUNE

DONT LES NOMS SUIVENT

Ecclesiastiques

- Olivaint, jésuite. Tardieu, pieussien. Caubert. Planchat, aumônier. De Bengy, pieussien. Sabatier, prêtre. Tuffier. Benoit. Ronchouze. Seigneret, séminariste.

Gardes de Paris et gendarmes

- Bermond. — Biollaud. — Breton. — Bu robotel. — Biancherdu. — Bodin. — Belamy. — Carloti. — Chapuis. — Cousin. — Colombani. — Coudeville. — Doublet. — Ducros. — Dupré. — Fischer. — Fourès. — Geaulty. — Garodet. — Keller. — Manoui. — Marchetti. — Marguerite. — Mally. — Mouillé. — Mougnot. — Millotte. — Parrot. — Paul. — Pauly. — Piolleau. — Pons. — Pourteau. — Salder. — Valette. — Villemains. — Weiss.

Civils.

- Dereste. — Greffe. — Largillière. — Moreau.

PRIEZ POUR EUX!

Cette pierre a été érigée à leur mémoire au nom de la Société des Otages survivants,

par EUGÈNE CRÉPIN,

fondateur et président de la Société des Otages.

La Société se propose d'acquérir, rue du Haxo, les terrains sur lesquels le crime a été perpétré, et d'y élever des établissements de bienfaisance. C'est, on le voit, pratiquer largement la doctrine chrétienne:

Rends le bien pour le mal.

Le plus étrange des bruits circulait samedi dans les couloirs de la Chambre. On disait que M. Dufaure renonçait à sa proposition sur les lois constitutionnelles et qu'il entreprenait une campagne en faveur du duc d'Aumale, comme président de la République, au moyen de la combinaison suivante: l'ancien garde des sceaux se rapprocherait du centre droit avec ses amis dans l'intention d'amener le centre gauche à une jonction. Les deux centres ainsi unis demanderaient la proclamation de la République à bref délai; on ferait en sorte que M. le maréchal de Mac-Mahon donnât sa démission, et on lui substituerait immédiatement le duc d'Aumale. Si bizarre que soit ce bruit, nous avons cru devoir l'enregistrer, ne serait-ce que pour constater les agissements constitutionnels des agitateurs.

TRIBUNAUX.

M. Portalis, ancien rédacteur en chef du Corsaire-outrages à un huissier à l'occasion d'une saisie.

Le prévenu donne ses noms et qualités: Edouard Portalis, publiciste.

M. le président. — Le 30 mai dernier, M. Mercier, huissier, s'est présenté chez vous pour y pratiquer une saisie; vous vous êtes opposé à l'exercice de son ministère. Vous l'avez traité de polisson, jean-f..., imbécile, menteur. Connaissez-vous ces faits?

Le prévenu. — Oui, Monsieur, dans un moment de mauvaise humeur.

M. le président. — Un moment de mauvaise humeur! Vous lui avez adressé des injures fort grossières, permettez-moi de vous le dire, et indignes d'un homme bien élevé.

M. Mercier est entendu; il raconte qu'il avait une saisie à opérer sur M. Portalis, en vertu d'un jugement obtenu par le tailleur de ce dernier. M. Portalis, dit-il, était dans les plus mauvaises conditions d'humeur et de caractère.

D. Enfin que vous a-t-il dit? — R. Il s'opposait à l'opération, parce que le jugement avait été rendu par défaut; il ne voulait pas que je lui donnasse la qualité de rédacteur en chef du Corsaire. Je lui ai dit: « Mais vous l'avez été; il m'a répondu: « Vous en avez menti, » et il m'a traité de jean-f..., d'imbécile de polisson. »

D. Vous a-t-il fait des excuses? — R. Tout à l'heure, à l'audience, il m'a dit quelques mots; je demande pour lui l'indulgence du tribunal.

Le tribunal, mentionnant dans son jugement les regrets manifestés par M. Portalis, l'a condamné à une amende de 200 fr.

Chronique locale

et méridionale.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant si tôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires, et que les abonnements soient

payés d'avance, c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles, ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à tous les bureaux est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.

M. Breynat, ancien sous-préfet d'Ussel et d'Autun, est nommé préfet du Lot, en vertu d'un décret du maréchal Mac-Mahon, portant la date du 1 juillet. — M. Servois n'est pas révoqué, empressons-nous de le dire : il est envoyé dans le département de l'Aube, où il rendra, nous en avons la conviction, d'importants services.

Le choix de M. Breynat produira la plus heureuse impression sur tous les points de notre département. Ce fonctionnaire a laissé les meilleurs souvenirs dans les départements de la Corrèze et de Saône-et-Loire. C'est un administrateur de premier ordre, et il est connu par des publications remarquables. Travailleur infatigable, il apportera un soin exceptionnel à l'étude et à la protection de nos intérêts.

Par décision de Mgr :

- M. Massenguiral, vicaire à Lacapelle-Marival, a été nommé curé de Nozac.
- M. Delfour, vicaire à Livernon, a été nommé vicaire à Lacapelle-Marival.
- M. Mage a été nommé vicaire à Livernon.
- M. Teil a été nommé vicaire à St-Urcisse.

Un escadron du train d'artillerie, venant de Toulouse, et allant à Bourges est arrivé aujourd'hui dans notre ville.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 9 au 14 juin 1873.

- Mathématiques élémentaires.
- Physique. — 1 Lapouble ; 2 Violet.
- Philosophie.
- Histoire et géographie. — Deloncle ; 2 Peyrissac.
- Mathématiques préparatoires.
- Version latine. — 1 Fargues ; 2 Aussel.
- Rhétorique.
- Géographie. — 1 Barancy ; 2 Depeyre.
- Seconde.
- Version latine. — 1 Rives ; 2 Delmas.
- Troisième.
- Géographie. — 1 de Valon ; 2 Dentraygues.
- Quatrième.
- Version latine. — 1 Labro ; 2 Dubreil.
- Septième.
- Calcul. — 1 Pasquet ; 2 Verdy.
- Huitième.
- Calcul. — 1 Castagné ; 2 Sentenac.
- Enseignement spécial. — Troisième année.
- Physique. — 1 Rozières ; 2 Clary.
- Deuxième année.
- Arabis. — 1 Dissès ; 2 Constans.
- Première année.
- Mathématique. — 1 Denninger ; 2 Lagrandval.
- Année préparatoire.
- Français. — 1 Lherm ; 2 Moles.

Compositions du 16 au 21 juin 1873.

- Cours sup. d'allemand. — 1 Deloncle ; 2 Lapouble.
 - Mathématiques élémentaires.
 - Mathématiques. — 1 Lachaise ; 2 Fraysse.
 - Mathématiques préparatoires.
 - Géographie. — 1 Gasc ; 2 Gez.
 - Seconde.
 - id. — 1 Taillade ; 2 Salvat.
 - Sixième.
 - Ecriture. — 1 Valat ; 2 Barriétis.
 - Enseignement préparatoire. — Troisième année.
 - Mathématiques. — 1 Rozière ; 2 Carlins.
 - Première année.
 - Physique. — 1 Denninger ; 2 Vieuxseux.
 - Année préparatoire.
 - Mathématiques. — 1 Caste ; 2 Chainet.
- Le Provisseur,
RICHARD.

La foire de Cahors, 1^{er} juillet, a été belle : 860 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire ; une partie a été vendue aux prix de 900 à 1,200 fr. la paire. Les bœufs gras, destinés à la boucherie se sont vendus de 44 à 45 fr. les 50 k., poids vif.

Il avait été conduit également sur le champ de foire 36 chevaux, 28 mulets et 32 ânes.

Il s'est fait beaucoup d'affaires ; 250 petits cochons, ont été vendus de 10 à 60 fr. la pièce, suivant leur grosseur.

600 moutons ou brebis se sont vendus de 20 à 40 fr. la pièce. On a payé les gras de 70 à 75 c. le k.

La halle aux grains contenait 900 hectolitres de blé, dont 588 ont été payés 24 fr. 70 c. l'hectolitre. Le maïs s'est vendu 15 fr. 28 c. l'hectolitre.

Il ne s'est point commis de vol. — Pas d'accident à signaler.

Une élection a eu lieu, pour la nomination d'un conseiller général, dans le canton de Castel (Landes), M. Boucau, député, qui appartient à la gauche de l'Assemblée, a échoué, n'ayant obtenu que 952 voix, contre 1,678, données à M. Boulard.

Pèlerinage de Lourdes.

Francoûls, le 28 juin 1873

Monsieur le Rédacteur,

J'avais espéré qu'une plume, plus autorisée que la mienne, rendrait compte de notre pèlerinage de Libos à Lourdes. Mais puisque mon attente est trompée, je vous prie d'insérer dans vos colonnes, la relation suivante :

« Nous nous trouvâmes réunis, au nombre de neuf cents environ, à la gare de Libos, où nous attendait le train qui devait nous transporter à Lourdes. Malheureusement, sept cents seulement y trouvèrent place. Il serait difficile de se faire une idée du désappointement de ceux qui restèrent.

Le train se mit en marche, un peu avant la nuit. Bientôt le recueillement succéda à l'agitation du départ. Des voix aussi fraîches que pieuses firent entendre dans plusieurs wagons des cantiques et des hymnes en l'honneur de la Reine du Ciel.

Nous jouîmes pendant toute la nuit d'un magnifique clair de lune, qui nous rappelait la beauté de celle que nous allions prier.

Quand le jour parut, nous aperçûmes à l'horizon l'immense chaîne des Pyrénées dont les sommets, couverts de neige, se confondaient avec les nuages. C'est au pied d'une de ces montagnes qu'apparut l'Immaculée Conception.

Enfin, le train s'arrêta ; nous sommes à la gare de Lourdes. Les pèlerins se rangent rapidement en procession. Le clergé était très-nombreux. Bientôt nous apercevons l'élégante flèche du sanctuaire dédié à Marie. L'*Ave maris stella* s'échappe de toutes les poitrines. Nous entrons dans la splendide chapelle qui a déjà coûté trois millions. Rien de plus édifiant que le recueillement des pèlerins. Tous firent la sainte communion.

Nous dûmes bientôt céder la place à de nouveaux pèlerins qui arrivaient de Toulouse, au nombre de deux mille. Leurs chants, savamment exécutés, nous rappelaient la ville la plus musicienne du Midi.

Douze cents Aveyronnais, avec l'excellente musique du collège de Villefranche, les suivirent de près.

Enfin, huit cents enfants du Béarn arrivèrent encore dans la matinée.

Après avoir adoré le saint Sacrement, chacun se hâta d'aller visiter la grotte de l'apparition. Là tout est frappant. A quelques mètres au-dessus du sol s'ouvre, creusée par les mains de la nature, dans le flanc du rocher, une niche de forme ovale. Elle est juste assez grande pour qu'une femme, de taille ordinaire, puisse y tenir debout. C'est là qu'apparut la reine du ciel. Une statue en marbre blanc s'élève à la même place. L'églantier étend au-devant son feuillage d'une remarquable fraîcheur. Un peu plus bas, s'ouvre une grotte assez spacieuse. Un autel s'élève au milieu. Des centaines de cierges y brûlent nuit et jour. De nombreux *ex voto* sont suspendus à la voûte. J'y comptai quatre-vingt-dix-sept potences ou bâtons.

A gauche, coule la fontaine miraculeuse. Une foule s'y presse continuellement ; elle rappelle la fontaine Probatique.

Une guérison subite s'opéra sous nos yeux. Un jeune homme, Caliste Fort, de Villefranche (Aveyron), était, depuis deux mois, affligé d'une extinction de voix complète. Il lui était impossible de proférer le moindre son. Pour l'entendre, il fallait s'approcher à un pouce de distance.

Les hommes de l'art lui avaient inutilement prodigué toutes les ressources de la science. Au premier verre d'eau qu'il but, il retrouva toute la sonorité de sa voix ; sa guérison était parfaite. Il était pâle d'émotion. Sa sœur, qui l'accompagnait, était hors d'elle-même. Les larmes aux yeux, ils se prosternèrent dans la grotte pour remercier la Reine du Ciel.

Un puissant attrait retient les pèlerins auprès de la grotte. Pour ne pas s'en éloigner, chacun prend son repas sur une magnifique pelouse, qui s'étend à perte de vue sur les bords du Gave, ou sous un kiosque circulaire où sont dressées deux cents tables en marbre. Tous les rangs de la société y sont confondus. La joie éclate sur toutes les figures. « Voyez s'écriait une personne, qui passait à côté de moi, comme tout le monde est content. » Chacun y jouissait du bonheur des autres ; c'était la vraie fraternité.

La vue du sanctuaire de Lourdes, qui se dresse si fièrement sur la roche Massabielle, me rappelle un autre sanctuaire suspendu aux flancs d'un rocher encore plus colossal et plus pittoresque : c'est celui de Rocamadour ; où, depuis bien des siècles, les populations viennent implorer la mère de Dieu.

l'abbé CUQUEL.

Dernières nouvelles

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 2 juillet, 5 h. 15 m. soir.

M. Dufaure tient décidément à perdre le reste de popularité qui était attaché à son nom. Il a résisté à toutes les prières et à tous les efforts qui ont été faits auprès de lui, pour obtenir sa renonciation au rôle indigne de lui que M. Thiers veut lui faire jouer. M. Dufaure, persistant dans une pensée malheureuse, va monter à la tribune pour demander la mise à l'ordre du jour des projets de loi constitutionnels. Tout annonce que l'Assemblée lui répondra avec fermeté, et qu'elle ne s'associe en rien à la comédie et aux intrigues dont M. Thiers tient les ficelles.

A 3 heures 25 minutes, M. Dufaure expose sa demande.

Il propose la mise à l'ordre du jour des deux projets de loi qu'il a présentés, l'un sur l'organisation des pouvoirs publics, l'autre sur la législation électorale.

Il dit qu'une crise a empêché sur ces deux projets les délibérations des bureaux de l'Assemblée, et il n'adresse à cet égard aucun reproche à M. le président Buffet.

Les projets de loi ne peuvent être *omis, oubliés, enterrés*.

« On fait observer de divers côtés que l'habit qui convenait à M. Thiers, pourrait bien ne pas convenir au maréchal de Mac-Mahon. »

M. Dufaure croit que l'extrême gauche sera hostile à sa demande, parce qu'elle ne veut pas que l'Assemblée exerce le pouvoir constituant. Il rappelle que l'Assemblée s'est toujours déclarée constituante, et il est d'avis qu'elle doit rester fidèle à cette déclaration en examinant les projets constitutionnels.

A ses yeux, le changement de gouvernement n'a pas tout changé parmi nous, et les projets présentés antérieurement ne doivent pas être considérés comme non avenus. *Très-régulièrement, très-constitutionnellement*, les anciens délégués de l'Assemblée ont été renversés le 24 mai ; mais les projets soumis à l'Assemblée par le précédent gouvernement ne sont pas retirés. Cela résulte du discours même prononcé le 24 mai, par M. Target.

L'orateur reproduit quelques passages de ce discours. Il cite également quelques passages des déclarations de M. de Broglie, disant que l'Assemblée examinera les projets constitutionnels, *quand viendra le jour où elle jugera convenable de les discuter*.

La droite rit, applaudit, et répond qu'elle ne juge pas que ce jour soit venu.

En terminant, M. Dufaure convie l'Assemblée à une grande œuvre nationale.

M. Leurent, député conservateur, l'un des industriels, l'un des commerçants les plus considérables de France, répond à M. Dufaure, que sa demande noierait aux intérêts matériels du pays qui a besoin de repos. Il y a dans cette affaire une question d'opportunité. Or, il n'est pas opportun de nommer la commission avant les vacances. L'heure des délibérations de la commission ne serait pas avancée parce que l'Assemblée s'ajournera bientôt.

Il y a une minorité en France qui veut toujours faire de la politique ; mais il y a une majorité qui vit du travail, et qui est lasse d'entendre parler politique à tout moment. Donnons-lui le calme et la sécurité nécessaire.

La gauche proteste. M. Leurent répond qu'il parle au nom des affaires, et non pour faire plaisir à ceux qui ne se sont occupés que de politique.

Nommer une commission en ce moment, dit M. Leurent, c'est jeter l'inquiétude dans le pays, c'est donner le frisson au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Le pays est heureux, les transactions reprennent. Allons dans nos départements, nous mettre en contact avec nos électeurs, nous inspirer de leurs vœux ; et, au retour des vacances, nous agirons sous l'impression des sentiments qu'ils nous auront communiqués.

M. Leurent propose que la commission soit nommée dans le premier mois après le retour des vacances.

M. Gambetta combat toute pensée constituante de la part de l'Assemblée. Il ose dire que l'Assemblée siège en vertu du 4 septembre. Vive agitation. On réplique de tous côtés, que l'Assemblée a été nommée pour renverser les hommes du 4 septembre ; et qu'elle l'a fait.

Le chef de la démagogie réclame la dissolution de l'Assemblée.

Voilà le beau résultat du discours de M. Dufaure. Il a fourni à M. Gambetta l'occasion d'une déclamation emphatique et emportée.

L'orateur frappe à coups redoublés sur la tribune, mais il a beau crier : il n'obtient que quelques maigres applaudissements à l'extrême-gauche. Il n'a jamais été si en colère pour demander la dissolution.

A défaut de la dissolution. M. Gambetta demande au cabinet de procéder au remplacement des dix derniers députés morts ou démissionnaires.

Il parle de l'infirmité de l'origine de l'Assemblée. M. Buffet lui demande de s'expliquer. M. Gambetta répond que la forme est peut-être incorrecte. Il a voulu dire que l'Assemblée a été élue dans des conditions qui ne lui donnent pas un mandat suffisant.

M. de Broglie, au nom du gouvernement, dit qu'il ne vient pas renouveler le débat entre M. Gambetta et l'Assemblée. M. Gambetta voulait empêcher l'Assemblée de naître. Elle n'a pas besoin de sa permission pour vivre. Triple salve d'applaudissements.

Le chef du cabinet confirme que l'Assemblée est saisie des pouvoirs constitutionnels ; si l'Assemblée veut les examiner aujourd'hui, le gouvernement est prêt ; mais est-il opportun de commencer cet examen avant les vacances ? Le gouvernement ne le pense pas.

M. de Broglie s'écrie en terminant qu'avec le concours patriotique de l'Assemblée, le gouvernement répond de l'ordre public.

M. Léon Say présente quelques observations en réponse à M. Leurent, et appuie l'opinion de M. Dufaure. Il se plaint de l'équivoque dans la forme du gouvernement.

L'Assemblée consultée, décide, par assis et levé, qu'elle ne nommera la commission pour les projets de loi constitutionnels que dans le premier mois après les vacances. On évalue la majorité à cent voix. C'est un nouveau et grand succès.

Dépêches Télégraphiques

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 2 juillet, 5 h. soir.

M. Dufaure a demandé la nomination immédiate d'une commission pour l'examen des projets constitutionnels.

L'Assemblée, sur la proposition de M. Leurent, a ajourné à premier mois après les vacances. — Majorité par assis et levé : cent cinquante voix environ.

Grand et beau succès de M. Broglie. Déclarations conservatrices admirables.

Paris, le 3 juillet, 4 h. 15 m. soir.

Les journaux conservateurs accueillent avec grande faveur la nomination de M. Breynat à la préfecture du Lot.

Le vote de l'Assemblée d'hier est considéré comme un triomphe complet de la politique réparatrice du gouvernement nouveau.

Bourse de Paris.

Paris, 3 juillet 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,30
— 4 1/2 p. %	80,90
— 5 p. %	91,45
— 5 p. %	90,60

Annonces

La 6^e édition du *Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire*, etc., par Ch. Dezobry et Ch. Bachelet, vient de paraître à la librairie *Ch. Delagrave, Paris, 58, rue des Ecoles*. Elle emprunte un vif intérêt aux récents événements, aux vides que la mort a faits dans le monde des lettres, des sciences, des Arts, de la politique, etc. Ce dictionnaire contient l'histoire de tous les peuples, institutions, batailles, conjurations, traités, religions, chronologie, archéologie, etc., etc.. Tous les articles sont signés.

Il est en 2 vol. grand in-8° Jésus (plus de 3000 pages à 2 colonnes) — Broché : 25 fr. —

Relié 33 fr. — Il forme avec le dictionnaire général des Lettres et des Beaux-Arts (Br. 25 fr. — Rel. 31 fr. 50) et le dictionnaire des sciences théoriques et appliquées (Br. 32 fr. — Rel. 40 fr.) une véritable Encyclopédie.

L'AVENIR NATIONAL
JOURNAL RÉPUBLICAIN DU SOIR
VIENT DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heures, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom : MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Halt, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel.

Mardi prochain, 11 mars *L'Avenir national* commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE, grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :		ABONNEMENTS :	
PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.....	54 fr.	Un an.....	64 fr.
Six mois.....	27	Six mois.....	32
Trois mois.....	13 50	Trois mois.....	16
Un Numéro, 15 cent.		Un Numéro, 20 cent.	

pour l'étranger, le port en sus pour l'étranger, le port en sus

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

La *Chronique de St-Céré*, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'Académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin.

tout en fer, genre nouveau, breveté. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés, prêts à presser le vin.

CYLINDRES-BROYEURS à écraser les raisins.

POMPES MOBILES A VIN et tous les usages agricoles, en cas d'incendie, etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

GAILLOT, ingénieur mécanicien à POMMARD (Cote d'Or).

A louer à suite de décès
Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,
L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18
Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 110 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | |
|---|--|
| M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil. | M. Claussé (Gustave), Propriétaire. |
| ADMINISTRATEURS | M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLIÈRE, Banquiers. |
| M. La Panouse (le Comte de), Propriétaire. | M. Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'Etat. |
| M. Davillier (Henri), Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris. | M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquiers. |
| M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France. | M. Pillet-Will (le Comte Frédéric), Banquier, Régent de la Banque de France. |
| M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et Ce, Banquiers. | CENSEURS. |
| M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France. | M. Denormandie, Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale. |
| M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France. | M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France. |
| M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale. | M. Archéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change. |
| M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier. | DIRECTEUR. |
| M. Lutscher (André), de la Maison HENTCH-LUTSCHER et Ce, Banquiers. | M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris. |

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE
Participation dans les bénéfices de la C^e

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie..... 22,327,263 fr.
Arrérages payés aux Rentiers..... 118,492,911 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bench, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

EAUX MINÉRALES de Cransac (Aveyron)

Souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate, — Gastralgies, — FIÈVRE INTERMITTENTES REBELLES, — Affections vermineuses, — Hypochondrie, — Constipations.

GRANDE ANALOGIE avec les Eaux de Pulna, de Sedlitz, de Seidschutz et Kinsingen. Etuves naturelles.

Caisse de 30 bout. capsulées 18 f.
Caisse de 20 bouteilles..... 14 f.

S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur.

A VENDRE
LE MOULIN
et le
LAC DE CABAZAC
avec ses dépendances

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M^{me} veuve Miquel, qui en est le propriétaire.

Elle donnera des facilités pour le paiement.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr. ; — Elegamment reliée, 12 fr. ; — Edition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du *Journal du Lot* et du *Courrier du Lot*, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE
RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Edition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

Et dans les bureaux du *Journal du Lot*.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailleurs et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE

Porcherie de la Tour
PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE

Reproducteurs Anglais et Craonnais issus de sujets primés dans les Concours.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
TRAITÉ GÉNÉRAL

DES
PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR
M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME
avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

LIBRAIRIE **CALMETTE,** FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

SUR
CASTELNAU DE BRETENOUX

(Lot)

Par **L'abbé J. B. POULBRIÈRE,**
Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.
DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.